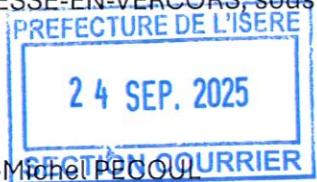


# Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à 14h00, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dument convoqué par son président le 10 septembre 2025 s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Maison du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Olivier BRIDELANCE.



### Présents :

- Représentant la commune : Olivier BRIDELANCE ; Gilles APELOIG et Pierre-Michel PECOUL
- Représentant les socioprofessionnels : Patricia GRILLET

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Fatima CHOMAT, pouvoir à Pierre-Michel PECOUL ; Frédéric FROMENT, pouvoir à Olivier BRIDELANCE ; Frédéric MARTIN, pouvoir à Patricia GRILLET.

**Secrétaire de séance :** Patricia GRILLET

**Représentant de la Mairie :** Rémi GOUDE, maire excusé.

**En présence de :** Jean Pierre DEMENUS, Directeur ; Gilles CALVEZ, Directeur d'exploitation

### 2025 – 24 : Télétransmission des actes

Le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, régulièrement convoqué et réuni,

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU les statuts de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (EPIC) ;
- VU la délibération n° 2024-30 en date du 23 décembre 2024 relative à la télétransmission des actes ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons techniques, il convient de remplacer l'opérateur mentionné dans la délibération précédente et de préciser le nouvel opérateur retenu ;

Le Président expose que la transmission des actes (délibérations, contrats, arrêtés ...) soumis au contrôle de légalité peuvent être adressés au représentant de l'État par voie électronique.

Une telle démarche simplifie les procédures et raccourcit les délais d'application des décisions. Elle nécessite au préalable la souscription d'une procédure habilitée pour effectuer de telles démarches sécurisées et la signature d'une convention avec la Préfecture de l'Isère.

Le prestataire Berger Levrault propose une solution répondant aux besoins de la RDSGV.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

### AUTORISE :

- L'EPIC à recourir à la télétransmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, actes, marchés publics et contrats de concession ainsi que leurs avenants),
- Le représentant de la collectivité à signer le marché avec l'opérateur de télétransmission ou l'opérateur de mutualisation,

- le représentant de la collectivité à signer la future convention avec le représentant de l'État dans le département.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 22 septembre 2025

**Certifié exécutoire compte tenu**

- de la transmission en Préfecture le 22.09.2025
- de sa publication le 22.09.2025



REGIE DU DOMAINES SKIABLE  
GRESSE EN VERCORS  
38650 Gresse en Vercors  
04 76 34 30 04  
Siret 880 716 121 000 12  
remontees-mecaniques@gresse-en-vercors.fr

**Le Président**

**Olivier BRIDELANCE**